



nouvelles CSN

Numéro
216
21 novembre 1984

Service de l'information
1601, de Lorimier
Montréal H2K 4M5



ST-FERDINAND LA BATAILLE DE TOUT UN VILLAGE



agenda



1984

NOVEMBRE
DÉCEMBRE

	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
NOVEMBRE	Colloque international papier forêt Bureau fédéral FESP	25 Colloque international papier forêt	26 Colloque international papier forêt	27 Colloque international papier forêt	28 Colloque international papier forêt	29 Colloque international papier forêt	30 Colloque international papier forêt	1 Colloque du CC Montréal sur le travail précaire
DÉCEMBRE	Congrès CC Québec	2 Congrès CC Québec	3 Congrès CC Québec	4 Congrès CC Québec	5 Congrès CC Québec Assemblée générale CC Montréal Congrès FNC	6 Congrès FNC Congrès CC Drummondville Bureau Fédéral FNEEQ	7 Congrès FNC Congrès CC Drummondville Bureau Fédéral FNEEQ	8 Congrès FNC
	Congrès FNC	9	10	11	12	13 Conseil confédéral CSN	14 Conseil confédéral CSN	15 Conseil confédéral CSN



Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Noël Bilodeau, Michel Crête, Guy Ferland, Henri Jalbert, Michel Rioux, Jean-Pierre Paré,

conception graphique
Jean Gladu/Tricycle

Photographes:

Louise de Grosbois, Pierre Gauvin-Evrard, Hélène Rochon, Archives CSN.

composition

Tricycle Compo

impression

Interlitho

distribution

l'équipe de distribution de la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

GARDERIES

Faudrait pas payer pour travailler...

Saint-Ferdinand, une grève qui va rester dans la mémoire encore longtemps. Des femmes, des hommes qui se sont battus pour leur dignité de travailleuses et de travailleurs.

Le harcèlement sexuel, un sujet dont on parle trop souvent en cachette... Pourtant, il faut briser le silence autour de cette question.

L'accident meurtrier de Sept-Iles. L'enquête démontre des faits troublants concernant le maître-d'œuvre, en l'occurrence le ministère des Travaux publics.

Plus les petites nouvelles, le billet, etc.

Le comité provincial des syndicats des travailleuses et des travailleurs en garderies affiliés à la FAS-CSN exige que l'Office des services de garde à l'enfance subventionne les cours de secourisme obligatoire pour les monitrices et les moniteurs.

En effet, sans consulter ni les usagers, ni les employés, l'Office des services de garde à l'enfance oblige toutes les monitrices et tous les moniteurs en garderie à s'inscrire et à suivre des cours de secourisme. Ces cours sont obligatoires, doivent être suivis en dehors des heures de travail (15 heures sans rémunération, ni compensation), et les frais d'inscription et/ou de scolarité (\$30.00) sont à la charge des employés.

Le Comité provincial qui représente un peu plus de mille employé-e-s (dont 95% sont des femmes) provenant de 95 garderies syndiquées à la FAS-CSN, s'oppose à cette nouvelle exigence de l'Office.

«Nous sommes d'accord, ont déclaré les porte-parole du Comité provincial, avec le principe d'une réglementation pouvant améliorer la qualité des services de garde et en particulier celle de s'assurer de la plus grande compétence possible des monitrices et moniteurs de garderie en matière de premiers soins. Cependant, nous considérons que l'Office des services de garde à l'enfance agit, encore une fois, de façon tout à fait arbitraire et autoritaire. Cette nouvelle exigence est un bel exemple de sa façon d'agir: on édicte des règlements qui peuvent être par ailleurs valables sans aucunement se préoccuper des conséquences financières et administratives que cela impose aux garderies et aux employé-e-s qui y travaillent.»

«Nous demandons que l'Office des services de garde subventionne les coûts relatifs à ces cours de premiers soins, d'autant plus que les conditions de travail dans les garderies se dégradent et que le salaire hebdomadaire moyen pour 35 heures se situe aux environs de \$227.50 brut.»

ST-FERDINAND LA BATAILLE DE TOUT UN VILLAGE

8
NOVEMBRE

«C'est pas seulement pour vous autres que vous vous battez, c'est pour nous autres aussi!»

Dans l'arène local de St-Ferdinand d'Halifax, où plus de 500 syndiqué(e)s CSN de l'hôpital St-Julien sont réunis, la phrase de Clément Blanchet, président du syndicat de l'hôpital de Granby, venu là les appuyer, résonne aux salves d'applaudissements.

«Je veux vous parler dans le seul langage que je connaisse, le langage solidaire, dit-il, et peux vous assurer qu'hier soir, à notre assemblée de Granby, ça a pris seulement trois minutes, dans ce langage-là, pour que les membres vous votent leur appui. C'est eux-autres qui nous ont mandaté pour venir, ici, ce soir, vous le dire!»

Les grévistes de St-Ferdinand ont été en conflit pendant plus d'un mois. Chaque jour, ils se réunissaient dans cet arène, devenu local permanent de leurs assemblées; chaque jour leur parvenaient des messages d'appui de toute la province, de syndicats de tous les secteurs qui concrétisaient leurs encouragements par des contributions financières.

Même le sculpteur Armand Vaillancourt, natif du village, est venu à l'assemblée du syndicat. Il leur a laissé une immense banderolle, hissée contre le mur de l'arène, sur laquelle on peut lire: «Ceux qui luttent, ce sont ceux qui vivent. Pour la reconnaissance de la classe ouvrière. Appuyons les revendications des travailleurs et travailleuses de l'hôpital St-

Julien de St-Ferdinand et de la région de l'Amiante.»

Tous les jours, les syndiqué(e)s manifestaient devant l'hôpital et la soixantaine de policiers de la Sûreté du Québec qui en gardaient l'entrée et... les scabs. À leur groupe se joignaient des travailleuses et des travailleurs des régions avoisinantes.

Le dernier dimanche du conflit, on y comptait plus de 1,000 manifestants; parmi eux, des groupes solidaires venus de Montréal, de Sorel, de Granby, de Québec, de Shawinigan, de Victoriaville, de Thetford et de Joliette.

CEUX QUI
LUTTENT
SONT CEUX
QUI
VIVENT



LES ÉLÉPHANTS S'EN VIENNENT

LES ÉLÉPHANTS S'EN VIENNENT

11
NOVEMBRE

Dans le stationnement du Manoir du Lac, à moins d'un mille du cœur de la municipalité de St-Ferdinand d'Halifax,

les policiers de l'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec s'exercent.

Toutes les routes d'accès au village sont bloquées: des niveleuses, des souffleuses à neige, des camions lourds ont été placés au travers des routes. Autour, des grévistes de l'hôpital St-Julien et la population du village donnent de l'information aux voyageurs arrêtés par les barrages impromptus.

Depuis trois heures du matin, il n'y a plus aucune circulation dans la municipalité. Ceux qui peuvent capter les ondes des radios de communication de la Sûreté du Québec apprennent les efforts des policiers pour tenter de débloquer les routes. «On s'est fait isoler!»

dira un policier de guet en face de l'hôpital. «Comment on peut faire pour rentrer?» lui répond un interlocuteur. «Apprends à voler!» lui répond le walkie-talkie...

Pendant que le directeur René Houle attend ses scabs et qu'à Québec, les pourparlers pour un règlement se poursuivent avec le ministre Camille Laurin, le village de St-Ferdinand vit des heures fébriles.

C'est l'envers de la situation que les travailleurs et travailleuses et la population vivent depuis un mois. À l'état de siège, ils ont répondu par un blocus. Depuis le 10 octobre, la Sûreté du Québec terrorise le village.

Wilfrid L., 87 ans, résidant du centre d'accueil Sacré-Cœur, qui jouxte l'hôpital St-Julien, s'est pointé sur les lignes de piquetage, dès les premiers jours du conflit. «Armez-vous,

dira-t-il aux grévistes, défendez-vous...» et, joignant le geste à la parole, il prit des roches pour les lancer dans les fenêtres de la résidence du directeur René Houle. «On l'a arrêté avant d'avoir du trouble», diront les syndiqué(e)s en racontant l'anecdote. Wilfrid est l'aïeul et le parent d'environ 80 grévistes. Toute la population de St-Ferdinand a des parents et des amis parmi les 716 grévistes CSN...ils en ont même parmi les scabs!

La présence continue, jour et nuit, d'une soixantaine d'agents de la Sûreté, surveillant les routes, arrêtant régulièrement les automobilistes pour vérifier leur identité, collant des contraventions et imposant des amendes pour des raisons aussi futiles que d'avoir «klaxonné abusivement», harcèle la population. Lorsqu'ils iront, en pleine nuit, avec des autos-patrouilles agitant leurs phares, porter des avis de congédiements à une vingtaine de syndiqués, lorsqu'ils perquisitionneront, à plusieurs, les résidences de certains grévistes, qu'ils accusent de méfaits, lorsqu'ils téléphoneront à toutes heures du jour et de la nuit pour interroger des syndiqués, ils terroriseront cette population captive.

Le 12 novembre, ce sera leur tour. La population, excédée, les isole.



ON EST SORTIS ENSEMBLE ON RENTRE ENSEMBLE

Sur les ondes de radio-police, les gens entendront tout-à-coup vers 13 heures, «Attention... les éléphants s'en viennent!» Dans le village, c'est le fou-rire!

Envoyant un jeune en éclaireur près du Manoir du Lac, ils apprennent, en voyant les policiers faire de la «drill» et en remarquant la présence de camionnettes grillagées, que l'escouade anti-émeute s'apprête à envahir la municipalité.

Aussitôt dit, aussitôt fait, comme par enchantement, toutes les voies d'accès seront libérées. Lorsque les agents anti-émeute, bottés, casqués, arriveront à toute vitesse au village, tout ce qu'ils verront, c'est un groupe de grévistes piquetant sereinement en face de l'hôpital.

Les autos-patrouilles, suivies des paniers à salade, rouleront dérisoirement sur la route principale, aller-retour, sans constater de blocage. Les grévistes et la population sont aux fenêtres, amusés par le ridicule de ces policiers qui, au cours des derniers trente jours, ont pris toute une population pour une bande de criminels.

«À St-Ferdinand, on s'en souviendra longtemps!» raconteront avec un demi-sourire les syndiqué(e)s de l'hôpital.

13
NOVEMBRE

«Tout ce qu'on veut, c'est qu'à l'avenir, le boss René Houle hésite avant de fesser dans le tas. On s'est donné une force, dans notre grève. Tellement qu'on a peur de rentrer. Avant, on avait peur de sortir.»

L'assemblée ne se terminera qu'aux alentours de minuit. Les questions sont nombreuses. Qu'arrivera-t-il de ceux et celles qui ont été congédié(e)s pendant le conflit?» s'interrogent les syndiqué(e)s de l'hôpital St-Julien, en grève depuis le 10 octobre.

«Et les grévistes qui sont poursuivis pour outrage au tribunal, les autres que la direction de l'hôpital accuse de méfaits?» Les 717 syndiqué(e)s CSN demandent à leur présidente

de syndicat, Lucille Poirier, et au président de la CSN, présent à l'assemblée, de leur confirmer la valeur du règlement intervenu au cours de l'après-midi avec la direction de l'Hôpital et le ministre québécois des Affaires Sociales, Camille Laurin.

«Maintenant, on se connaît toutes, dira une travailleuse au cours du débat; avant, quand la direction coupait un poste, on se disait chanceuse que ce soit pas notre tour, mais maintenant, tout ce qui arrivera à une seule d'entre nous, on le saura, et on se battra ensemble pour elle.»

«Je fais partie de celles qui ont été congédiées pendant le conflit, avouera une autre, et je peux vous dire que j'accepte ce règlement-là parce que je



fais confiance au président de la CSN et à Lucille, sans ça je serais contre!»

«Est-ce qu'il y a des congédiés qui ne sont pas d'accord avec le règlement? S'il y en a un seul ou une seule, je veux le savoir. On est sorti ensemble en grève; on va rentrer ensemble. Il n'est pas question qu'un seul reste dehors, sans ça, on va ressortir.» témoignera un gréviste qui ne cache pas son inquiétude de voir l'obligation pour les congédié(e)s de devoir déposer des griefs et de se défendre devant un arbitre, en l'occurrence le juge Jean-Paul Geoffroy du Tribunal du Travail.

Toutes les questions seront posées. Tout le monde écoutera attentivement les réponses. «C'est pas parce qu'on veut pas rentrer, dira une autre syndiquée, qu'on pose tant de questions; on veut rentrer au travail, retrouver les patients qui s'ennuient de nous autres, mais on veut rentrer debout. En grève, on a vécu toutes les émotions; on a connu notre force. On n'a pas l'intention de la perdre de sitôt.»

«**Vous savez**, dira un gréviste plus âgé, **un congédiement pour un travailleur, c'est comme la peine capitale!** Il ne faut pas qu'un

seul ne soit pas réembauché après l'arbitrage.»

L'assemblée exige des explications, refuse d'accepter qu'un seul des congédié(e)s ne puisse rentrer au travail, et puis se rassure lorsque le président de la CSN expliquera que personne d'autre qu'eux, en assemblée, décideront du retour au travail.

«Cette décision vous appartient,» précise-t-il, en expliquant les conséquences du règlement intervenu entre le ministre Camille Laurin et lui, après plusieurs heures de discussion.

«Dans le règlement, a-t-il dit, on veut empêcher que les boss se fassent justice eux-mêmes; tous les congédiés rentrent au travail en même temps que les autres et tout ça est inscrit dans un protocole de retour au travail que le ministre refusait de signer parce que la situation était, selon lui, illégale.»

«Nous avons pris un soin précieux à élaborer une formule qui permette aux deux parties de s'en sortir.»

«La bataille à St-Ferdinand, c'est une bataille, a-t-il ajouté, que vit tout un village. Il y a, de la part des patrons, un mépris peu ordinaire, quand,

pour seul et unique motif de leur solidarité, ils taxent de parias des travailleurs et des travailleuses et les privent de leur travail.»

«C'est une bataille vécue avec le cœur, avec les tripes qui vous a permis de pouvoir recoudre, retisser ensemble les liens nécessaires pour pouvoir exercer le métier qu'on aime. Vous pouvez être fièr-e-s de cette lutte que vous menez!»

Quand tout aura été dit, les grévistes prendront le vote. «Si jamais un congédié ne rentrerait pas, dira une dernière intervenante, j'espère que tout le monde va se souvenir de nos assemblées, de notre solidarité, qu'on n'oubliera pas ça, parce qu'on va ressortir!»

Au vote secret qui suivra l'assemblée, les syndiqué(e)s voteront à 93.7% en faveur du règlement et du retour au travail.

Le jeudi 15 novembre, les syndiqué(e)s rentraient toutes et tous à l'hôpital St-Julien de St-Ferdinand d'Halifax, la tête haute.



15
NOVEMBRE

Beaucoup de grèves illégales résultent du calcul cynique de certains administrateurs qui se donnent le beau rôle. Ils acculent les syndicats au rôle odieux de faire la grève illégale, alors que ce sont eux qui les ont poussés à cette extrémité en refusant de négocier de bonne foi, de donner suite aux griefs, d'établir avec leurs employés des voies de communication civilisées et efficaces. Ils laissent pourrir la situation en escomptant qu'un conflit discréditera le syndicat et que le gouvernement viendra régler le problème à leur place.

...Il est quand même significatif que dans le compromis de St-Ferdinand-d'Halifax la direction de l'hôpital se soit engagée à négocier. C'est donc dire qu'elle s'y refusait avant le conflit.

Marcel Adam La Presse 15 novembre 1984



Sept-Iles:

Le ministère des Transports
était le maître d'œuvre

DE L'INCONSCIENCE CRIMINELLE

Sur les lieux de la tragédie, gardés par une trentaine d'agents de la Sureté, dont l'un confiera qu'ils sont là pour enquêter comme «sur la scène d'un crime», les employés de la firme Lavallin s'affairaient autour d'une grue géante capable de soulever des fardeaux de 440 tonnes.

Ils ont attaché solidement la travée cassée en deux, encore en suspens, du pont dont l'extrémité pend de la rive est, afin qu'elle ne glisse pas sur le dos des équipes de sauveteurs.

Dans le trou du gouffre, 120 pieds plus bas, on ne peut distinguer aucun des corps des cinq victimes; tout ce qu'on peut y voir, c'est un amas de ferraille tordue, ratatinée comme du papier froissé.

Les familles des victimes de la tragédie attendent depuis trois semaines les corps de leurs parents, enfouies sous les décombres de ce pont effondré dans la rivière Ste-Marguerite, à Sept-Iles, le 30 octobre.

Dans la région, l'un ou l'autre des six ouvriers morts étaient connus de tous les travailleurs de la construction. Certains étaient soutiens de famille nombreuse; l'un avait neuf enfants.

«Y a des incompetents, des inconscients qui ont bâti ce pont-là», dira le président de la CSN, Gérald Larose, en conférence de presse, la semaine dernière.

Témoignant de la douleur des familles des victimes, il ajoute: «C'est de l'inconscience criminelle...»

«Ce pont-là aurait pu tomber n'importe quand; s'il n'était pas tombé ce jour-là, il serait tombé plus tard, faisant peut-être des victimes en plus grand nombre.»

«Il faut de toute urgence, explique-t-il, trouver une façon pour que de telles situations, de telles tragédies ne se reproduisent plus. Il faut que le carnage s'arrête.»

Une équipe formée de représentants du Conseil central de Sept-Iles (CSN), de Romuald Michaud, conseiller syndical de la CSN-Construction sur la Côte-Nord, et de Claude Mainville, du service du génie industriel de la CSN poursuit, depuis les lendemains de

l'effondrement, une enquête qui leur a permis de découvrir des faits troublants entourant cet effondrement.

C'est toutefois dans une atmosphère tendue et méfiante qu'ils doivent travailler. Il aura ainsi fallu obtenir une injonction pour forcer le ministre du Transport à permettre à l'équipe de pénétrer sur les lieux de la tragédie.

Puis de nouvelles obstructions policières les empêchent de descendre dans le gouffre pour fouiller les décombres à la recherche de nouvelles preuves.

«On ne sait pas pourquoi ils tiennent tant à nous empêcher de mener une enquête approfondie; après tout, nous sommes ceux qui avons forcé le gouvernement à commander une enquête publique, et nous sommes partie intervenante à cette enquête, s'interroge l'ingénieur de la CSN.

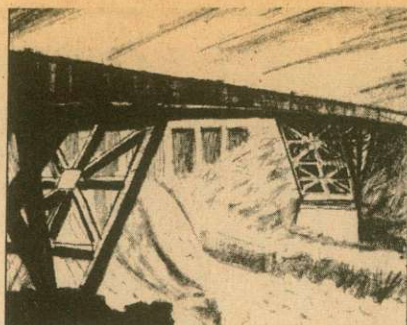
La CSST a été appelée, l'autre matin, à apposer des scellés sur l'une des pièces de la structure de métal, que des employés de la firme Lavallin découpaient à la torche «pour fins d'analyse de laboratoire», selon leurs témoignages.

Auparavant, des témoins ont observé la présence d'une douzaine de fonctionnaires du ministère des Transports qui sont descendus dans le gouffre, portant de larges sacs à dos.

«Qu'y faisaient-ils? Tentaient-ils de camoufler des preuves? Tentaient-ils d'en dérober?» Il ne fait pas de doute, pour l'équipe de la CSN, que la présence de tels fonctionnaires laisse planer des doutes sur les véritables intentions du gouvernement, qui commande l'enquête, mais qui est le maître-d'œuvre de ce pont effondré.

«Nos recherches nous permettent déjà d'affirmer que le ministère des Transports était le véritable maître-d'œuvre de l'ensemble des travaux,» explique Claude Mainville.

Tous les plans et devis nécessaires à la construction ont été préparés par le service des ouvrages d'Art du ministère des Transports. «Le reste de l'histoire est une



histoire de multiples paliers de sous-traitance...»

Un premier sous-contrat aurait été confié à la firme J.A. Levasseur, dont le président est Jean-Claude Murray, ex-membre du conseil d'administration de la CSST. Cette firme n'a jamais construit de pont. Elle a donc confié à son tour des sous-traitances à des firmes plus ou moins spécialisées.

À chaque étape, la confusion, les erreurs se multiplient. Qu'est-ce que contiennent la correspondance échangée entre les ingénieurs et le ministère des Transports, les procès-verbaux des réunions, les cahiers de charge?

Pour Claude Mainville, qui faisait parvenir en ce sens un télégramme au ministre la semaine dernière, la difficulté de faire respecter les normes de sécurité doit sûrement avoir été exprimée quelque part. «Les ingénieurs, d'une difficulté à l'autre, ont sûrement, dit-il, avancé des recommandations pour modifier, pour changer la structure du pont ou pour corriger les erreurs constatées.»

Déjà, aux premiers jours de l'enquête, la CSN avait découvert que les travaux avaient été arrêtés, une première fois, pendant plusieurs jours, par les inspecteurs de la CSST.

Pour l'équipe de conseillers de la CSN, il ne fait pas de doute que des entorses graves aux normes de sécurité ont été commises, que l'ensemble des travaux est une suite absurde de «patchage, de rafistolage, de bricolage...»

Pour le président de la CSN, il est évident qu'il faut redonner aux travailleurs de la construction les droits de refuser de travailler dans des conditions où leurs vies sont en danger.

«Il faut rapatrier, a-t-il précisé, la capacité d'intervention des représentants syndicaux.

«Le drame de Sept-Iles, a-t-il conclu, illustre à quel point les travailleurs de la construction ont été dépouillés depuis la Commission Cliche, du pouvoir qui leur appartient de refuser de travailler dans des conditions dangereuses et de faire respecter leur intégrité physique, leur santé.»

nouvelles

Briser le silence

On n'en parle pas souvent, pas assez souvent. Parce que c'est tabou? Ou gênant? Peut-être. Probablement parce que ça dérange quand on en parle. Ou encore qu'on s'y prend mal.



Nicole Leduc-Collins

Nicole Leduc-Collins, elle, en a parlé. Calmement, avec justesse, de façon convaincante. «Je n'avais pas le choix, il fallait que j'intervienne... je me sentais couler... je ne pouvais plus supporter l'isolement».

Elle a brisé le silence, elle est allée au bout de son chemin et elle a obtenu justice pour elle et espoir pour combien d'autres, le 29 octobre dernier, lorsque la commission de santé-sécurité au travail a rendu pour la première fois une décision favorable à une demande d'indemnisation faite par une victime de harcèlement sexuel au travail.

Débutée par la CSST un an plus tôt, elle a persisté et finalement obtenu ce qu'elle réclamait.

«Au début, les gens ne comprennent rien. Ils te disent: mets-y ton poing sur la gueu-

le. Mais ces moyens-là, tu ne peux pas t'en servir. Alors, tu es malade, tu ne digères plus, tu as la larme à l'oeil. Et ils te disent: qu'est-ce que tu as? Pourtant, tu leur a déjà dit ce que tu as.»

«Tu n'acceptes pas ça. Mais c'est ça qui se passe. Alors, le cercle vicieux s'installe. Et ça recommence. Tu es montrée du doigt, on ne te croit pas. On rit de toi... Le climat de travail devient lourd, on ne te parle plus.»

C'est à ce moment-là qu'il ne faut pas abandonner, qu'il ne faut plus reculer. La justice, on le sait, ce n'est pas automatique. C'est long, c'est difficile.

Depuis que le jugement a été rendu, le climat a changé pour Nicole, mais aussi pour tous les autres travailleurs et travailleuses qui œuvrent avec elle au Centre d'accueil St-Vincent-de-Paul de Valleyfield. Parce que les gens ont compris. Parce que ce n'est plus... tabou. L'effet du jugement est double parce qu'au-delà du cas individuel, il y a qu'on peut en parler, sans gêne.

«Il faut briser le silence, dit-elle, il faut parler, dénoncer. Fini de se dire: personne ne va me croire. Fini le temps où les femmes faisaient dépression sur dépression, restaient handicapées...»

Mais trop souvent, la victime du harcèlement est seule, peu soutenue; elle a besoin d'aide, de l'appui de celles et ceux qui l'entourent.

Et il ne faut avoir peur d'en parler, partout, dans les milieux de travail, dans les syndicats, dans les assemblées syndicales. La vraie égalité, entre les hommes et les femmes, ça passe aussi par là.

HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL





instances

SUD-OUEST

Où en sommes-nous

«Où en sommes-nous?» le thème du 17^{ième} congrès du Conseil central du Sud-Ouest québécois en est un pour inviter les militants et les militantes de cette région à se pencher sur leurs pratiques et la vie syndicale.

Ce congrès a eu lieu à Beauharnois les 21, 22 et 23 novembre derniers.

Le conseil central du Sud-Ouest Québécois regroupe quelque 45 syndicats et 5,000 membres.

conflits de travail

MARINE INDUSTRIE

Rejet massif des offres patronales

Après 15 semaines de grève, les travailleurs et les travailleuses des chantiers maritimes de Sorel-Tracy ont pris un vote clair le 18 novembre; ces grévistes ont rejeté dans une proportion de 90% le projet de convention collective patronale et mandaté leur comité exécutif à retourner négocier sur la base du projet syndical déposé le 5 novembre.

Ces syndiqué-e-s revendiquent des mesures génératrices d'emplois telles la réduction du temps de travail avec compensation, une semaine de vacances additionnelle, le temps supplémentaire repris en congés, l'accès à la retraite anticipée (60 ans) avec compensation, etc... Un tuyauteur à l'emploi de Marine Industrie depuis 33 ans, Jules

Laforêt, a bien résumé l'objectif des employé-e-s: «Il y a assez de chômage comme ça à Sorel, nous ne créerons pas d'autres chômeurs».

LA BAIE

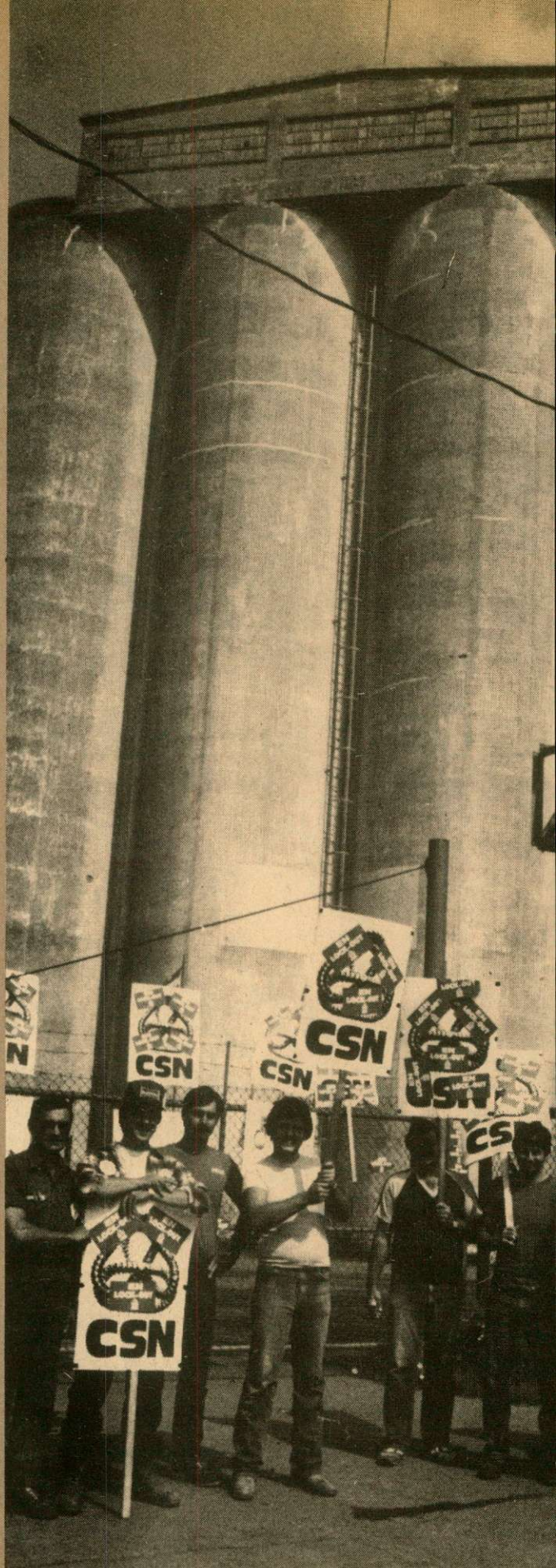
Rencontre de conciliation à la Consol

Au moment de mettre sous presse on annonçait une rencontre de conciliation pour le 21 novembre, à l'usine Consolidated Bathurst de Ville de La Baie où les syndiqué-e-s sont en grève depuis le 24 juillet. Les revendications portent principalement sur des formules générales de maintien et de création d'emplois. Ces employé-e-s voudraient notamment se protéger face à l'introduction de nouvelles technologies.

SOREL

Une autre lutte pour l'emploi

Depuis le 27 août dernier les quelque 40 manutentionnaires, opérateurs de grues et de ponts-roulants, et les mécaniciens des Élévateurs à grains du port de Sorel sont en lock-out car leur employeur, le groupe d'affaires Richardson de l'Ouest canadien, veut les contraindre à accepter des changements technologiques et une formule d'ancienneté qui se solderaient par des mises à pied. Un travailleur à l'emploi de cette entreprise depuis 37 ans, Lucien Lacouture, explique le conflit: «Nos femmes nous appuient! On se bat pour notre gagne pain, c'est aussi clair que ça». Malgré son jeune âge, Johnny Kennedy travaille depuis déjà 11 ans aux Élévateurs et avec son camarade Jean-François Paul, il dit: «pour nous les plus jeunes c'est notre «job» qu'on joue. On veut pas travailler seulement deux mois par année. On veut travailler c'est tout!» C'est le premier conflit majeur aux Élévateurs à grains en 50 ans de vie syndicale.



«On est pas des sorteux, mais quand on sort, on rentre pas facilement!» dit Johnny Kennedy.

LOI 42 Des résonances électorales

Trois députés ont répondu à l'invitation de la coalition pour la défense des victimes d'accidents et maladies du travail le 13 novembre à Québec, coalition qui revendique le retrait du projet de loi 42 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale. Il s'agit du péquiste Jean-Guy Rodrigue (Vimont), du libéral Ghislain Maltais (Saguenay), et de l'indépendant Guy Bisaillon (Ste-Marie). Quelque 400 personnes de toutes les régions du Québec ont participé à cette rencontre.

Le message de la coalition était clair: «Il n'y a pas un gouvernement qui va passer une loi comme celle-là et qui va être reporté au pouvoir», a lancé le vice-président de la CSN, Roger Valois.

Mais la coalition n'aura eu que peu de réponses aux questions qu'elle voulait poser aux parlementaires, puisque le seul député ministériel présent a d'abord dit qu'il s'a-

gissait pour lui d'un premier contact avec le problème, bien qu'il ait souvent l'impression de faire face à un mur de brique lorsqu'il a à acheminer lui-même des dossiers d'accidenté-e-s de travail à la CSST.

Néanmoins, le député libéral a pris formellement position contre l'abolition des rentes à vie qui sont actuellement versées pour compenser les préjudices économiques et moraux subis par les victimes d'accidents et maladies du travail. «Une personne qui subit une lésion à son travail ne doit pas être obligée de vivre à la remorque de la société», a-t-il dit.

«C'est un projet de loi qui traite les victimes comme des accusé-e-s, a dit le député Bisaillon, en s'engageant à le combattre article par article. Mais si l'opposition parlementaire peut retarder l'adoption du projet de loi, vous êtes les seuls à pouvoir empêcher la majorité gouvernementale de le voter. Car il n'y a pas un député ministériel qui a intérêt à aller en campagne électorale avec les accidenté-e-s du travail à ses trousses».

Une loi pour les patrons

Le Conseil du patronat du Québec a finalement admis qu'il était d'accord avec le remplacement des rentes à vie par des montants forfaitaires pour compenser les victimes d'accidents et maladies du travail. Dans un communiqué en date du 7 novembre, le CPQ déclare que «l'application d'un tel régime solutionnerait bon nombre des problèmes engendrés par la loi actuelle». Certes pour les employeurs, qui économiseraient ainsi des millions en compensation. Mais pour les victimes, ce serait la pente plus raide vers l'aide sociale.

Dans le même communiqué, le CPQ regrette «que la réforme proposée par le projet de loi 42 ne trouve pas les moyens d'impliquer davantage les travailleurs et le gouvernement dans le financement de cette loi devenue très onéreuse pour les employeurs et qui dépasse largement le cadre de leurs responsabilités.» Autrement dit, le

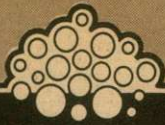
projet de loi ne va pas assez loin à leur goût, mais ils sont d'accord avec ce qu'il leur apporte.

La santé des femmes

La santé des femmes est un problème mal connu: de la profession médicale, des employeurs et des travailleuses elles-mêmes. C'est là une des conclusions qui s'est dégagée d'un débat tenu au Conseil central de Montréal il y a une quinzaine. En apparence moins exigeants sur le plan de l'effort physique, les emplois habituellement réservés aux femmes comportent néanmoins des risques tels le stress, l'épuisement, les problèmes circulatoires, les maux de dos et la fatigue visuelle, a fait valoir Donna Mergler, professeure à l'UQAM. Des outils d'information sont en voie de préparation pour amener une prise de conscience de la situation.



L'opposition au projet de loi 42 grandit. Déjà plusieurs députés ont dû faire face aux questions des coalitions régionales qui se sont formées. Ci-dessus, la délégation qui s'est rendue au parlement le 13 novembre.



nouveaux syndicats



Les employé-e-s de Terre des Hommes à la CSN

Le syndicat des travailleurs et travailleuses de Terre des Hommes, affilié à la CSN, vient de déposer une requête en accréditation fortement majoritaire pour représenter les quelque 350 employé-e-s saisonniers de ce populaire parc d'amusement montréalais.

Les fonctions couvertes par la requête en accréditation sont celles de préposés aux guichets, aux manèges, aux balades, au transport, au stationnement et à la surveillance.

Membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) depuis l'ouverture de Terre des Hommes en 1967, ces travailleurs et travailleuses ont manifesté la volonté de changer d'allégeance syndicale, tel que le permet le code du travail, en raison de la faible qualité de la convention collective que leur a négocié le SCFP, ce qui a résulté en la perte de plusieurs griefs au cours des dernières années.

LA RIVE-SUD

Les ambulanciers à la CSN

Plus d'une centaine d'ambulanciers à l'emploi de compagnies de services ambulanciers de la rive-sud ont adhéré à leur nouveau syndicat CSN, le Rassemblement des employés techniciens-ambulanciers de la Rive-Sud (Retars) (CSN).

Les compagnies impliquées sont celles comprises dans le grand axe Valleyfield, Longueuil, St-Hyacinthe, Granby et St-Jean. Commencée il y a deux semaines à peine, cette campagne de syndicalisation s'est jusqu'à maintenant concrétisée par le dépôt de plus de quatorze requêtes en accréditation.

Les objectifs poursuivis par les nouveaux syndiqués sont de deux ordres: évidemment, une volonté claire d'améliorer leurs conditions de travail, entre-autres en ce qui a trait aux horaires de travail ainsi qu'au salaire. Il n'est pas rare de rencontrer des salariés de ce secteur qui œuvrent une centaine d'heures par semaine en moyenne. De plus, la majorité d'entre eux est rémunérée à un taux dérisoire de \$7.00 ou \$8.00 l'appel. Ceux qui sont rémunérés à la semaine se voient souvent refuser le paiement du surtemp s.

L'autre objectif de la syndicalisation vise l'amélioration de la qualité du service. Il existe en effet une vive compétition entre les différentes compagnies; cette compétition se fait souvent au détriment d'une bonne qualité du service.



divers

Pour services rendus...

Petite visite impromptue dans les locaux de Nouvelles CSN, lundi dernier, de Suzanne Garand, présidente du syndicat des Talons Mears Metro, à propos d'une nouvelle parue dans le numéro 214.

- Dites donc, l'article sur nous, il était correct, mais on aurait aimé que tu soulignes que Robert Guimond, l'avocat de la CSN dans le dossier, il a vraiment fait une bonne job pour nous autres.
- Ce n'est pas notre habitude de nommer les permanents dans Nouvelles CSN.
- Pourrais-tu faire une exception? Nous autres, on y tient vraiment!

STTCSN

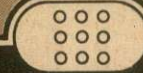
Appuis financiers

Le STTCSN appuie financièrement les grévistes de Marine Industrie et de la Consolidated Bathurst. En effet, à l'occasion de leur assemblée régulière des 16, 17 et 18 novembre à Montréal, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN (STTCSN) ont voté un appui financier de \$2,000.00 à chacun des deux syndicats en lutte pour le maintien et la création d'emplois.

«LES SCIES RICHELIEU» Neuf congédiés réembauchés

Une compagnie de réparation et de fabrication de scies, «Les Scies Richelieu» de St-Roch sur Richelieu, a été condamnée à reprendre à son service 9 employé-e-s injustement congédié-e-s pour activités syndicales.

En janvier 1984, les travailleurs et les travailleuses de cette petite entreprise, une trentaine de salarié-e-s, avaient adhéré à un syndicat CSN afin d'améliorer leurs conditions de travail, et tout particulièrement les conditions sanitaires et sécuritaires.



santé sécurité

Journée en Santé au Travail

Le 17 octobre 1984, à l'Hôpital St-Sacrement de Québec, s'est tenue une journée en santé-sécurité au travail. Ce fût un succès sans précédent, avec la participation des employés(es) à 75%. Il y avait de nombreuses activités: présentation du vidéo «Qui veut la vie», kiosque d'informations avec tous les produits dangereux dont les employé(es) se servent régulièrement.

Ces produits provenaient des services suivants: entretien ménager, service central de distribution du matériel stérile et les produits dangereux de la pharmacie. Le soir fut organisée une conférence avec Michel Chartrand, représentant de la FATA comme invité.



Le kiosque d'information



négo-ciations

SECTEUR SCOLAIRE

Une première pour les femmes

«Une reclassification des postes de secrétaires d'écoles était nécessaire et nous considérons que l'entente survenue entre le gouvernement du Québec et les syndicats du soutien scolaire (primaire et secondaire) affiliés à la FESP-CSN constitue un pas important vers la reconnaissance de la valeur du travail des femmes dans le secrétariat», ont déclaré Mme Monique Simard vice-présidente de la CSN et Ginette Guérin, présidente du secteur scolaire FESP, au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue le 8 novembre à Montréal.

En effet, les négociations qui se sont tenues au cours des derniers mois entre la FESP-CSN et le gouvernement ont permis d'en venir à une entente qui permettra aux quelque 1200 secrétaires d'écoles représentées par la CSN de profiter d'augmentations salariales d'environ 7%, en plus des augmentations déjà prévues et de voir enfin reconnues, les nombreuses tâches qu'elles doivent assumer dans leur fonction.

La négociation entre les parties a permis pour une première fois à une partie syndicale de participer à la définition de descriptions de tâches pour un poste dans le secteur de l'éducation, ce qui était considéré jusqu'à présent comme un droit de gérance absolue.

C'est un cas d'arbitrage gagné par le syndicat des employé-e-s de soutien scolaire de Manicouagan (FESP-CSN) l'hiver dernier, qui a amené une large consultation dans ce dossier et permis d'en arriver à une entente qui prévoit également une rétroactivité au 1^{er} juillet 1984.

Un classement selon les tâches à remplir

Dans le secteur public, les secrétaires sont généralement classées selon le titre de leur supérieur immédiat ou le nombre de leurs adjoints, situation qui a souvent été dénoncée dans le passé par les groupes de femmes comme étant discriminatoire.

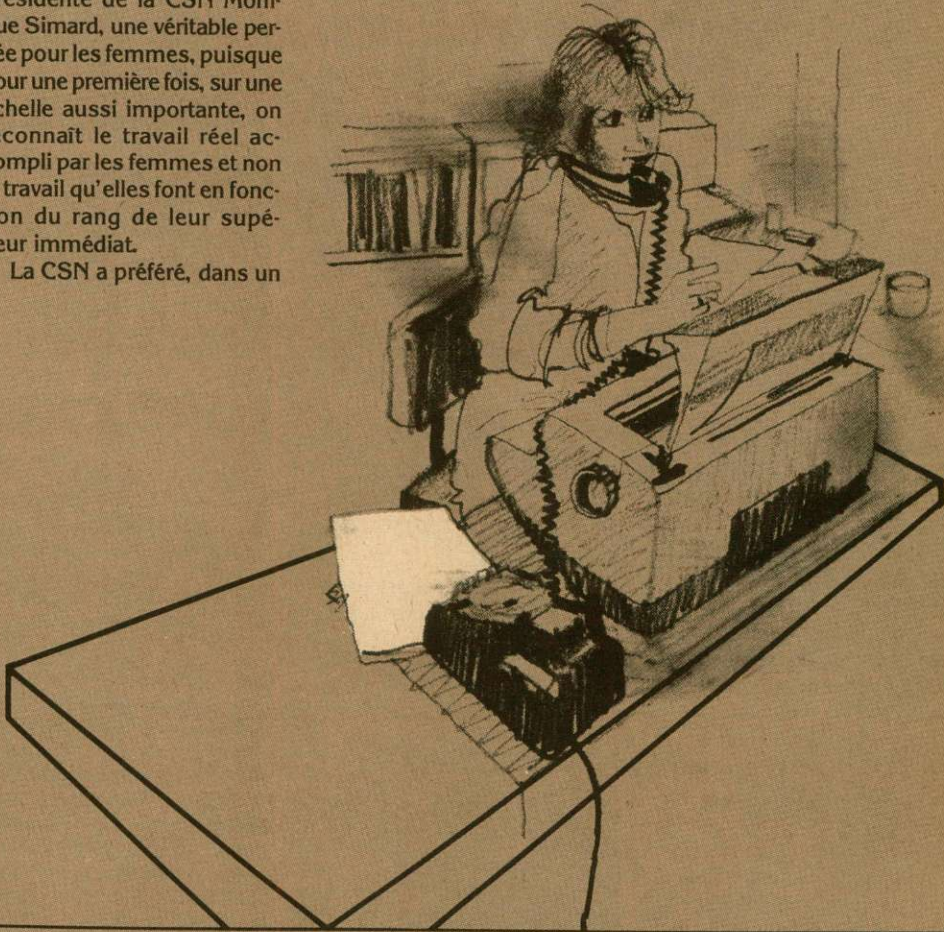
Le règlement obtenu par les syndicats d'employé-e-s du secteur scolaire affiliés à la CSN est donc, selon la vice-présidente de la CSN Monique Simard, une véritable percée pour les femmes, puisque pour une première fois, sur une échelle aussi importante, on reconnaît le travail réel accompli par les femmes et non le travail qu'elles font en fonction du rang de leur supérieur immédiat.

La CSN a préféré, dans un

tel cas, négocier directement avec le gouvernement et obtenir un règlement satisfaisant qui permet le reclassement aux quelque 1200 secrétaires qu'elle représente, plutôt que de soumettre le cas à un arbitrage.

En effet, en optant pour la négociation, les syndicats CSN ont pu forcer le gouvernement à négocier la descrip-

tion des postes et ainsi obtenir les modifications nécessaires de façon à s'assurer qu'un nombre encore plus important de femmes soit touché par cette entente, ce qui aurait été impossible dans le cas d'un arbitrage. De même, les mécanismes de reclassement et la rétroactivité n'auraient pu être obtenus par un arbitrage.



SECTEUR PUBLIC

Les trois centrales reviennent à la charge

Monique Simard, Louis Laperge et Yvon Charbonneau ont souligné en conférence de presse le caractère exceptionnel de la proposition soumise au ministre Michel Clair le 5 novembre.

C'est au cours d'une conférence de presse tenue à Montréal le 13 novembre que les porte-parole de la FTQ, de la CEQ et de la CSN ont invité à nouveau le gouvernement à

réfléchir sérieusement à la proposition syndicale, qui consiste à négocier simultanément le remplacement des décrets et des améliorations au régime de négociations. Ces négociations prendraient forme d'ici le 31 mars 1984.

«Notre proposition offre au gouvernement la possibilité de discuter et de solutionner des problèmes qui touchent l'ensemble des travailleurs et travailleuses du secteur public et, par conséquent, de leur impact sur les conditions dans lesquelles sont dispensés les services publics au Québec, ont précisé les porte-parole syndicaux.

A leur avis, la proposition du ministre Clair, qui exige le

règlement préalable des modifications à apporter au régime de négociations, comporte implicitement un jugement négatif sur le rôle des syndicats. Ces derniers ont d'ailleurs rappelé que c'est le gouvernement qui avait mis fin à toutes les discussions et qui avait imposé ses quatre volontés, en 1982.

«Nous comprendrions mal que le Conseil du Trésor se satisfasse d'une appréciation faite dans l'espace d'une fin d'après-midi», ont-ils ajouté, précisant que les efforts de persuasion se poursuivraient auprès du gouvernement, notamment par le biais d'une demande de rencontre avec le premier ministre Lévesque.

dossier



CISO, le Centre international de solidarité ouvrière, dont la CSN fait partie, vient de publier un dossier sur l'Amérique centrale, et plus particulièrement sur les différents processus électoraux dans quatre pays de cette région du globe.

Sous le titre **Quatre élections, mais une seule échappe à l'influence américaine**, ce dossier trace un portrait de ce qui se passe dans un des coins les plus «explosifs» de la planète.

Les syndicats intéressés à se procurer des copies de ce dossier peuvent contacter le conseil central de leur région.

LES PETITES...

le mac

Le Mouvement action-chômage de Montréal donne des rencontres d'informations susceptibles d'aider toutes les personnes en chômage ou en voie de l'être. Pour en connaître l'horaire, composer (514) 271-4099.

Pour ceux et celles qui désirent commander par la poste le guide «Conseils pratiques aux chômeurs et chômeuses» au coût de \$3.00, veuillez prendre note de la nouvelle adresse: Mouvement action-chômage de Montréal, 6839A rue Drolet, Montréal, H2S 2T1.



Au Bas de l'Échelle

Au bas de l'échelle, un groupe populaire voué à la défense des non-syndiqué-e-s donne différents services pour répondre aux besoins de ces travailleurs et travailleuses:

- Un service téléphonique tous les jours de 1h30 à 5 h.
- Un service collectif de plaintes, le mardi à 18h et le jeudi à 9 h 30.
- Des séances d'accueil pour les nouveaux membres ou

pour toute personne intéressée par ce regroupement. - Des sessions d'information sur les droits des non-syndiqués, données gratuitement sur demande.

Durant toutes ces activités, une information pertinente est donnée afin de venir en aide aux non syndiqués, pour connaître leurs droits, les recours possibles, etc.

Pour information supplémentaire: 514 (270-7878)

L'UQAM met sur pied un programme de certificat de 1er cycle en droit social et du travail. Les demandes d'admission doivent parvenir au bureau du Registraire (Service de l'Admission) avant le 1^{er} décembre 1984. Les formules de demande d'admission sont disponibles au Service de l'Admission, au Pavillon Hubert-Aquin, rez-de-chaussée, R-750, tél. 282-3121.

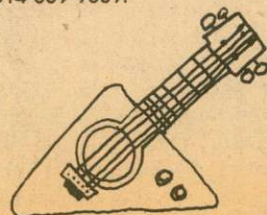
Exigences

- Expérience du marché du travail d'une durée de 3 ans ou l'équivalent
- Avoir oeuvré au moins 1 an dans un poste ou une fonction impliquant des activités relatives au respect et à la promotion des droits sociaux
- Maîtrise du français écrit (sinon, et si admissible, orientation vers un cours d'amélioration de la langue écrite).

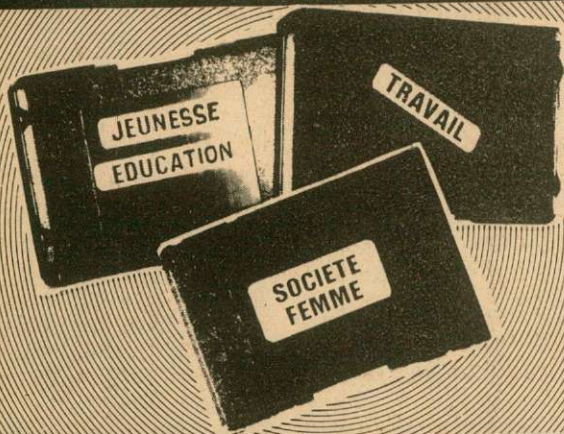
Les personnes jugées aptes aux conditions d'admission seront convoquées à un test d'admission (au cours de décembre), qui sera suivi d'une sélection finale des candidates et candidats.

Il roule sa bosse depuis plus de 10 ans. Nos camarades de Joliette l'estiment beaucoup et se déplacent en gang pour l'entendre. Depuis plus de 10 ans, le Capitaine Nô trimbale ses guitares, ses harmonicas et son matériel de blues traditionnel, de rock, et de folk. En spectacle il interprète également son propre stock. Certains et certaines se souviendront de: «Baloney», «La Gaspésie», «La bad luck», «Carole», «André laisse toi pas niaiser». Tout récemment il a composé une toune intitulée «La crise»; l'histoire d'un couple qui s'est rencontré «dans une shop à Sorel» et qui sera affligé par le chômage.

Le Capitaine est disponible pour les soirées de solidarité: vous pouvez le rejoindre à 514-659-9389.



Les Films du Crépuscule
vous propose
d'acheter ces films
EN FORMAT
VIDEO-CASSETTE



dont:
Nuranda
La turlute des années dures
Depuis que le monde est monde
L'entraînement des femmes
On est pas des anges
etc.

Pour recevoir notre catalogue, écrire ou téléphoner à

LES FILMS DU CRÉPUSCULE INC.
4503 St-Denis, suite #1
Montréal, Québec H2J 2L4
Tél.: (514) 849-2477

Dr Jekyll et Mr Hyde

Avant les récentes élections fédérales, le candidat Brian Mulroney a promis qu'un nouveau gouvernement conservateur créerait «des dizaines et des dizaines de milliers de nouveaux emplois». Après l'élection... c'est une autre histoire. Les votes sont à peine comptés que les porte-parole de toutes les grandes banques et de toutes les grandes associations patronales canadiennes déclarent publiquement à tour de rôle, que la priorité du nouveau gouvernement devrait être la réduction du déficit gouvernemental, devenu à leurs yeux un obstacle à l'épanouissement du secteur privé.

Aussitôt dit... aussitôt fait. Dans le discours du 5 novembre, le gouvernement proclamait que la création d'emplois demeurait une priorité, mais une priorité moins prioritaire que la réduction du déficit.

Trois jours plus tard, le ministre des Finances Michael Wilson prenait le relais dans son exposé économique et financier, en annonçant que les dépenses gouvernementales seraient réduites de 4,2 milliards \$ en 1985. Parmi les coupures, une réduction de 296 millions \$ de l'assurance-chômage, de 85 millions \$ à la création d'emplois d'été, de 180 millions \$ à l'aide au développement des pays pauvres, et de 278 millions \$ pour des projets d'immobilisation à court terme. Des coupures importantes sont annoncées pour des sociétés d'état comme Radio-Canada et Via Rail, alors qu'on parle d'en liquider d'autres comme Canadair en essayant de les vendre au secteur privé.

Des fonctionnaires du ministère des Finances ont calculé (même le ministre refuse de présenter officiellement les chiffres) que les coupures annoncées créeraient 100,000 nouveaux chômeurs au Canada, qui se rajouteront aux 1,305,000 déjà recensés en octobre. Voilà pour ce qui est de la création «des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois» promis par M. Mulroney.

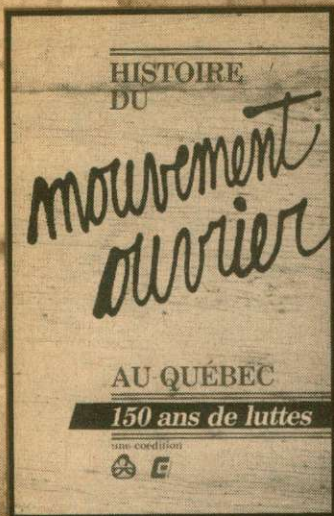
Le nouveau gouvernement a d'autre part renié la «promesse solennelle» de M. Mulroney de ne pas toucher à l'universalité des programmes sociaux comme les allocations familiales et les prestations aux personnes âgées. Revenant sur une promesse électorale faite le 18 août, le premier ministre annonce le 9 novembre que cette promesse n'était qu'une «opinion personnelle» qui n'engageait pas son gouvernement. Donc, en plus de créer 100,000 nouveaux chômeurs, le nouveau gouvernement «apportera du changement» en refusant de garantir que chaque Canadien et Canadienne qui se rend à l'âge de la retraite ait droit à une allocation de base versée par le gouvernement.

Les associations patronales ont vite endossé et renchéri sur cette proposition, la Chambre de commerce du Québec proposant, dans un communiqué du 19 novembre, de limiter les paiements de transferts à ceux qui tombent sous le seuil de pauvreté, qu'elle évalue à 5 949\$ pour une personne seule et à 16 361\$ pour une famille de quatre. Plus surprenant fut l'appui accordé à cette remise en question de l'universalité des programmes sociaux par le premier ministre Lévesque.

Voilà donc la nouvelle ère de coopération avec le fédéral tant louée par le gouvernement québécois: lorsqu'il s'agit de créer des chômeurs et de couper les allocations sociales, on s'entend bien!



Peter Balavis



La grève des allumettières
de Hull en 1927

Cette nouvelle édition, réalisée en mettant à profit des recherches récentes et de nombreuses suggestions à la suite de la première édition, contient une quantité considérable d'éléments nouveaux et souvent même inédits.

Cet ouvrage, apprécié également pour l'abondance de ses photos, s'est enrichi de nombreuses autres. En effet, plus de 300 photos illustrent cette nouvelle édition.

La nouvelle édition sera disponible au Centre de documentation de la CSN, 1601 Delorimier, Montréal, H2K 4M5, au prix de \$8.00 plus les frais d'expédition.

Nouvelle édition de
l'histoire du

mouvement ouvrier

au Québec

Le centre
de documentation
de la CSN

Heures d'ouverture:
de 13 h 30 à 17 h,
du lundi au vendredi;

téléphoner
au préalable à
(514) 598-2151